

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19 h, au parc Monseigneur -J:A.-Richard (angle boulevard Lasalle et rue Desmarchais), le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise visant la propriété située à l'adresse suivante :

5349-5353, rue Verdun

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 31 juillet 2014

Diane Garand

Secrétaire d'arrondissement substitut